

Organisée par le **BEARDED COLLIE CLUB DE FRANCE**

Le samedi 8 juin 2024

FEUILLE D'ENGAGEMENT

(Une feuille par chien)



→ **ATTENTION !** Date de clôture des engagements le **26 mai 2024, minuit** date de réception. ←
 → **IMPERATIF !** Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture. ←
 Tout engagement non accompagné de son règlement ne sera pas pris en considération.
 Et **pour les chiens étrangers**, la photocopie du certificat antirabique du chien engagé est obligatoire.
 → **ATTENTION !** Il n'y aura pas d'accusé de réception. Les cartons de ring seront à prendre sur place. ←

	Adhérents	Non adhérents
BABY, PUPPY, VETERAN	13 €	15 €
1 ^{er} chien JEUNE, INTER, OUVERTE, TRAVAIL, CHAMPION	27 €	40 €
2 ^{ème} chien (même propriétaire que le 1 ^{er})	23 €	35 €
3 ^{ème} chien & suivant (même propriétaire que le 1 ^{er}) chacun	13 €	15 €
CHIEN NE CONCOURANT PAS (voir le règlement)	GRATUIT	GRATUIT
TEST DE CARACTÈRE (à partir de 12 mois)		
Chien inscription au catalogue	GRATUIT	10 €
Chien non inscription au catalogue	5 €	10€

Les confirmations seront possibles uniquement pour les chiens inscrits au catalogue dans une classe officielle.

Classes dans lesquelles les chiens peuvent être engagés (voir définition des classes dans le règlement)	Sommes Adressées en €
BABY, PUPPY, VETERAN	
JEUNE, INTER, OUVERTE, TRAVAIL, CHAMPION *	
Test de Caractère	
Adhésion au BCCF	
TOTAL	

* préciser la date d'homologation et joindre la photocopie du titre.

Une feuille d'engagement par chien. La ou les feuilles dûment complétées accompagnées d'un chèque doivent être envoyées par courrier à

Cédia RE-Périgueux BCCF : 67, rue du Gal Leclerc – 67202 WOLFISHEIM

Païement accepté uniquement par chèque à l'ordre du BCCF

MALE <input type="checkbox"/>		FEMELLE <input type="checkbox"/>		CONFIRMATION <input type="checkbox"/>		INSCRIPTION TEST D <input type="checkbox"/>		E <input type="checkbox"/>		NE CONCOURRANT PAS <input type="checkbox"/>	
CLASSES		INTERMEDIAIRE <input type="checkbox"/>		OUVERTE <input type="checkbox"/>		TRAVAIL <input type="checkbox"/>		CHAMPION <input type="checkbox"/>		JEUNE <input type="checkbox"/>	
		PUPPY <input type="checkbox"/>		BABY <input type="checkbox"/>		VETERAN <input type="checkbox"/>					
NOM DU CHIEN:						NE LE:					
N° LOF:			N° D'identification:								
PERE:											
MERE:											
Producteur:				Propriétaire:				N° ADHERENT:			
Adresse:											
Code Postal:			Ville:			Pays:					
Téléphone:				Courriel:							

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. Le BCCF organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC. Le signataire autorise le BCCF à utiliser sur tout support de l'association et sans contrepartie financière les photos prises en exposition ou dans le cadre de tout rassemblement organisé par le BCCF. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Date

Signature (s)°

°Faire précéder la (les) signature(s) par « Lu et Approuvé »

REGIONALE D'ÉLEVAGE

Jury pressenti Conformité au standard: Juge Monsieur Guy JENNY

LA RE SE TIENDRA à Périgueux Boulazac Isle Manoire – Plaine de Lamoura (24) le 8 juin 2024,
HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de la régionale d'élevage est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements pour la RE commenceront à 13h.

LOGEMENT: Pas de cages prévues sur le site
SORTIE DES CHIENS – Sortie libre après jugements.
AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.
Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.
TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'Exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.
Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.
PRESENTATION – Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double "handling", c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.
SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés. **Les engagements des chiens absents à l'exposition ne seront pas remboursés.**

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés : - a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements, - b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition, - c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de l'engagement et resteront acquis à l'association, même si l'exposant ne peut se présenter.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour de jugement

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition).

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la clôture des inscriptions, la photocopie doit être jointe à l'engagement).

CHAMPION DE BEAUTE – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. avant la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.,

BABY – Pour les chiens âgés de plus de 4 mois et moins de 6 mois. **PUPPY**

– Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois.

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et au C.A.C.S.-J

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S.-V

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place) Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge et donc n'ont pas accès à la confirmation.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – L'engagement, libellé à l'ordre du Bearded Collie Club de France (BCCF), devra être adressé avec l'engagement, par chèque bancaire ou mandat postal.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au **26 mai 2024 à minuit**

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens agressifs
- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les

jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront "classés" par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

QUALIFICATIFS

Les qualificatifs donnés par les juges doivent répondre aux définitions suivantes :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

LE CACS NE PEUT PAS ETRE ACCORDE EN REGIONALE d'Elevage.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les qualificatifs excellent, très bon, bon, suffisant et disqualifié peuvent être attribués. Seul le qualificatif « Excellent » est pris en compte pour les cotations 3 et 4. Il n'y a pas de classement en Régionale d'Elevage, le juge désigne les 3 chiens les plus représentatifs de la race en male et femelle (parmi les classes jeune, intermédiaire, ouverte, champion, travail et vétérinaire)

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation 12 mois et il devra être engagé dans une des classes officielles

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnés d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité du BCCF.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine,
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc... et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

PHOTOGRAPHIES - les exposants ne pourront s'opposer à la diffusion par l'organisateur des photographies prises durant la manifestation.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.



Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le laisser longtemps attaché à une potence, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire par la Centrale Canine.

Le BCCF organise cette Régionale d'Élevage dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions de la Centrale Canine.

- › Les chiens engagés ou présents sur le site, seront à jour de vaccination CHPL.
- › Les chiots de moins de 9 mois pourront être contrôlés par un vétérinaire, pour s'assurer qu'ils sont correctement vaccinés.
- › La présence sur le site (intérieur et extérieur) de chiots de moins de 4 mois sera strictement interdite.
- › La vente de chiots sera formellement interdite durant la Régionale d'Élevage.

Les chiens ne respectant pas ces points, ou présentant des symptômes de pathologies contagieuses (Parvovirose, toux du chenil...) seront irrévocablement exclus du site de l'exposition. Les frais d'engagements ne seront pas remboursés.

Récapitulatif des options possibles en fonction du qualificatif obtenu

Classe	Qualificatif	CACS / RCACS	Meilleurs Mâle et Femelle	MEILLEUR DE RACE	Cotation
INTERMEDIAIRE	Excellent	NON	NON	NON	OUI *
OUVERTE	Excellent	NON	NON	NON	OUI *
TRAVAIL	Excellent	NON	NON	NON	OUI *
CHAMPION	Excellent	NON	NON	NON	OUI *
JEUNE	Excellent	NON	NON	NON	NON
PUPPY		NON	NON	NON	NON
BABY		NON	NON	NON	NON
VETERAN	Excellent	NON	NON	NON	NON

*Pour les classes : Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Mâles et Femelles, seul le qualificatif EXCELLENT sera utilisable pour la cotation.



BCCF Bearded Collie Club de France

3105, rue du Serpoul

46330 CABRERETS

☎ 06 16 72 12 36

✉ bccf.communication@gmail.com

🌐 www.bccf.ovh



Afin d'adhérer au seul club de race **BEARDED COLLIE**
Français reconnu par la Centrale Canine.
Merci de compléter dûment cette fiche.

J'adhère au BCCF Je renouvelle mon adhésion au BCCF – N° d'Adhérent.....

VOUS

Madame Monsieur

VOTRE CONJOINT (si adhésion couple)

Madame Monsieur

Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Profession :		Profession :	
Tél. :		Tél. :	
Mail :		Mail :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Parrain			

Afin de mieux vous connaître,

- Propriétaire de BEARDED COLLIE
- Eleveur
- Si oui, avez-vous un affixe ? – Lequel :
- Etes-vous inscrit dans un club canin :
- Pratiquez-vous une activité canine, si oui laquelle ?

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

TARIFS *

Renouvellement

Nouvelle Adhésion

<input type="checkbox"/> Membre actif	33 €	38 €
<input type="checkbox"/> Membre couple	40 €	45 €
<input type="checkbox"/> Membre bienfaiteur	65 €	68 €

* La cotisation porte sur une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre et se règle au cours du 1^{er} trimestre de chaque année civile
Adhérer à une association, c'est défendre une cause qui nous tient à cœur. C'est également contribuer au développement de l'association par la prise de parole lors des assemblées générales ainsi que les participations aux manifestations extérieures : fête, exposition, événement sportif...

Paiement accepté uniquement par chèque et virement
NOUS VOUS CONSEILLONS FORTEMENT LE PAIEMENT PAR VIREMENT
Le bulletin dûment complété doit être envoyé par courrier à la secrétaire : **Marie-Christine BASTARD**
13, rue des Roseaux - 17420 St-Palais/Mer
Ou par courriel au bccf.communication@gmail.com

IDENTIFIANT NATIONAL BANCAIRE

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
3002	00769	0000431027A	12	CAHORS

IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE

IBAN	FR82 3000 2007 6900 0043 1027 A12
Code B.I.C.	CRLYFRPP

Je suis majeur(e), j'accepte sans réserve que les résultats d'expositions, photos, tests, dépistages de tares de mon ou mes chiens soient diffusés sur tous supports officiels du BCCF. Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement Intérieur de l'association (disponibles sur le site du BCCF) et m'engage à les respecter.

CONDITION D'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES : en adhérent au club, vous acceptez que le BCCF mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec ses services. En l'occurrence, vous autorisez le BCCF à communiquer occasionnellement avec vous s'il juge opportun de vous informer des dernières actualités de notre association et ses actions via les coordonnées collectées dans le formulaire. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le BCCF s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient, conformément au règlement général de protection des données RGPD 2018 sur la protection des données personnelles. Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de consentement à l'utilisation de vos données collectées par ce formulaire

Date

Signature (s)